

# Parole d'expert

## Questions à notre spécialiste en retraite

Retraite, impôts, immobilier: chaque année, plus de 16'000 clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. Notre expert répond ici aux questions des lectrices et lecteurs.



**JULIEN FAVRE**  
Expert patrimonial  
julien.favre@vzch.com

### Frais de soins à la retraite: à combien s'élèvent-ils et que dois-je payer de ma poche ?

Beaucoup craignent de devenir dépendants en vieillissant. Ils se demandent s'ils seront en mesure de financer leurs soins et ce qu'il adviendra de leur patrimoine. Les dernières années de vie sont souvent les plus onéreuses.

En 2015, le coût total d'une maison de retraite en Suisse représentait en moyenne 9000 francs par mois: le résident devait acquitter 5000 francs de sa poche, soit 60'000 francs par an.

Normalement, la caisse maladie prend en charge les soins de base, les examens et traitements médicaux, les prestations de conseil et de clarification. Les frais d'hébergement et d'accompagnement sont en revanche payés par le pensionnaire.

**Conseil:** il vaut la peine d'épargner dans le cas où l'on deviendrait

dépendant. Mettez de l'argent de côté, même après 64 ou 65 ans. Faites chaque mois un versement sur un compte d'épargne. Même si les taux d'intérêts sont quasiment nuls, vous aurez accumulé après 20 ans, avec un montant de 200 francs, 48'000 francs (même sans intérêts et intérêts composés). Vous pouvez également épargner un capital avec le pilier 3a avant la retraite et un plan d'épargne en ETF. ●

#### FICHE TECHNIQUE

##### Dépendance: faire face aux soins onéreux

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur [vzch.com/vznews123-fr](http://vzch.com/vznews123-fr) ou contactez votre succursale (voir page 20).

### À quoi dois-je prêter attention si je veux travailler au-delà de l'âge de la retraite ?

Si vous prolongez votre activité professionnelle, il faut maîtriser votre fiscalité. En effet, si les rentes et le salaire s'additionnent, la progression de l'impôt est plus forte et l'impôt sur le revenu augmente rapidement.

**Conseil:** repoussez votre rente AVS si vous n'en avez pas besoin. Vous réduirez ainsi votre revenu imposable et selon la durée du report, votre rente pourra augmenter de 31,5%. Un report est également possible chez de nombreuses caisses de pension. Certaines acceptent toujours les rachats volontaires. Sur le plan fiscal, c'est très intéressant. Tant que vous êtes

#### FICHE TECHNIQUE

##### Exercer une activité lucrative à la retraite

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur [vzch.com/vznews123-fr](http://vzch.com/vznews123-fr) ou contactez votre succursale (voir page 20).

actif, vous pouvez encore cotiser au pilier 3a (les femmes jusqu'à 69 ans, les hommes jusqu'à 70 ans). Vous pouvez ajourner le retrait de votre épargne du pilier 3a et de la caisse de pension jusqu'à cet âge, ce qui procure souvent une belle économie d'impôt. ●

### Licenciement: est-ce que je reste quand même assuré dans la caisse de pension ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, vous pourrez rester volontairement assuré dans la caisse de pension à condition d'avoir au moins 58 ans et d'avoir été licencié. Peu de caisses de pension le proposent pour l'instant. Les intéressés doivent donc toucher leur avoir de manière anticipée ou le verser à une fondation de libre passage (cf. page 18). Mais en règle générale, l'avoir ne peut y être perçu sous forme de rente si l'on ne retrouve pas d'emploi.

**Important:** informez-vous. Les nouvelles dispositions ont pour conséquences les points suivants:

► Vous ne pouvez maintenir que les assurances contre le risque de décès ou d'invalidité, ou l'épargne vieillesse. Mais vous devrez acquitter vous-même les cotisations, y compris celles de l'employeur.

► Si l'assurance est maintenue au-delà de deux ans, vous devez toucher votre avoir en caisse de pension sous forme de rente et ne pouvez plus le percevoir sous forme de capital.

► De plus, vous ne pouvez plus en ce cas retirer votre épargne par anticipation ou l'apporter en garantie pour financer un bien immobilier. ●

#### FICHE TECHNIQUE

##### Perdre son emploi peu avant la retraite

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur [vzch.com/vznews123-fr](http://vzch.com/vznews123-fr) ou contactez votre succursale (voir page 20).